

REGLEMENT DU FREJUS URBAN TRAIL 2025 #5

GENERALITES

L'événement FREJUS URBAN TRAIL qui se déroulera le dimanche 7 décembre 2025 est organisé par l'association Sportips Events avec le soutien de la Ville de Fréjus et de l'AMSLF.

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre ville et vous souhaitons de passer un agréable moment.

L'organisation (accueil, départs et arrivées, podium, village animations) se situe dans les arènes, Amphithéâtre de Fréjus.

PARCOURS

- 15 KM Course Chrono H et F (Nés en 2010 et avant) SOLO ou DUO
- 8 KM Course Chrono H et F (Nés en 2010 et avant) SOLO ou DUO
- 8 KM Rando non Chrono H et F (Nés en 2010 et avant)
- 4 KM Chrono + PMR H et F (Nés en 2012 et avant)
- 2KM Urban Kids Chrono 2013 et 2014
- 1KM Urban Kids Chrono 2015 et 2016
- 1KM Urban Kids non chrono 2017 à 2019

PROGRAMME

Samedi 6 Décembre

14h à 18h30 Retrait des dossards au magasin AZUR TRI & RUN Fréjus

Dimanche 7 décembre

7h30 ouverture du village aux arènes Accueil Dossards

9h20 départ du Trail 15 km

9h40 départ du trail 8 km

9h45 départ de la randonnée + PMR

10h00 départ 4 km chrono

10H15 arrivée des premiers concurrents du 4 km

10h40 arrivée des premiers concurrents du 8 km

11h05 arrivée des premiers concurrents du 15 km

11h45 départ du Kid Trail 1km

11h55 départ du kid trail 2 km

12h10 remise des récompenses

RETRAIT DES DOSSARDS ET BRACELETS RADONNEURS

Samedi 6 décembre de 14h00 à 18h30 au magasin AZUR TRI & RUN Fréjus

Dimanche 7 décembre à partir de 7h30 jusqu'à 30 mn avant le départ

Aucune consigne n'est mise en place. Les effets personnels restent sous l'entière responsabilité des participants.

INSCRIPTIONS & TARIFS

Le prix comprend : le dossard, la puce électronique, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, la bière finisher, la dotation d'accueil, les photos, le don de 1€ par inscription payée au Téléthon, les récompenses podiums, la sécurisation de l'épreuve et le sourire des bénévoles !

Pour toutes les courses, l'inscription en ligne doit se faire avant le 6 décembre 2025 à 20h00 sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.

Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB.

15 km Course SOLO ou DUO

50 premiers dossards 17 € 100 dossards suivants 22 € Dossards suivants 27€

8 km Course SOLO ou DUO

50 premiers dossards 14 € 100 dossards suivants 17 € Dossards suivants 19 €

8 km Rando

50 premiers dossards 12 € 100 dossards suivants 15 € Dossards suivants 17 €

4 km Chrono

50 premiers dossards 10 € 100 dossards suivants 12 € Dossards suivants 14 €

Urban Kids 2 €

Inscription sur place + 5 € sauf Urban kids

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

- Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- du Parcours Prévention Santé (PPS) - (PPS à réaliser à partir du 08/09/2025)

Votre PPS est valable 3 mois Vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 08/09/2025

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date.

Le certificat médical pour les participants français n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er Septembre 2024.

Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription.

- *Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS*
- *Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.*
- *Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription.*

-Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS (pps.athle.fr)

SÉCURITÉ ET CONSIGNES À RESPECTER

Tous les participants de l'épreuve s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saurait être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée par les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

Conseils : consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues.

DOSSARDS - BRACELETS

La participation aux courses nécessite le port du dossard. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

La participation aux parcours non chronométrés nécessite soit le port du dossard soit le port d'un bracelet (selon épreuve). Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le bracelet doit rester visible afin que les membres de l'organisation puissent bien vous identifier, notamment les jalonneurs ou à votre arrivée sur les ravitaillements. Le dossard ou le bracelet doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

PODIUMS RECOMPENSES

Courses chronométrées 3 premiers Scratch H/F et 1^{er} de chaque catégorie

Enfants les 3 premiers garçons et filles des course chronométrée.

Seules les personnes présentes au podium sont récompensées.

A l'arrivée souriez, un photographe vous attend et vous offrira votre photo ..

ACCOMPAGNANTS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours, sauf les zones de ravitaillement.

Les chiens même tenus en laisse ne sont pas autorisés.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement (cas de force majeure, décision préfectorale,...) l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1/ Abandonner le montant de son inscription au profit de l'association organisatrice.

2/ Demander le remboursement de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

Remboursement à hauteur de 60% 30 jours avant, 35% 7 jours avant, 20% 24h avant.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, le participant doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement sa participation.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

JURY D'ÉPREUVE

Il est composé du directeur de course et de l'équipe des sécurité présente sur la course.

RECLAMATION

Toute réclamation doit être formulée auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 60 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Aucune réclamation ne pourra être enregistrée passé ce délai.

ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagée. La participation l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS À L'IMAGE

Tout participant à l'événement renonce expressément à se prévaloir du droit l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Votre classement sera diffusé sur le site internet de la FFA

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'épreuve, implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.